

Créteil, le 11 avril 2025

CAMPAGNE 2025

PROCÈS-VERBAL N°3 COMMISSION FÉDÉRALE PSF

Le 11 avril 2025

PRÉSENTS :

Monsieur	Éric SAGOT	Président Commission PSF
Monsieur	Éric TANGUY	Président FFvolley
Monsieur	Sébastien FLORENT	Secrétaire Général FFvolley
Monsieur	Jean-Pierre TOSI	Représentant Président de Ligue
Madame	Véronique FRELAT	Représentante Président de Comité
Monsieur	Stéphane MARAZZI	Représentant Président de Comité
Monsieur	Florian CASTOR	Représentant Président de GSA
Monsieur	Marc-Olivier ANATOLE	Représentant Président de Ligue (Outre-Mer)

NON MEMBRES :

Monsieur	Yvan MAIROT	Référent national PSF (salarié FFvolley)
Monsieur	Sacha PAYS	Référent national PSF (salarié FFvolley)

ABSENTS :

Madame	Annie PEYTAVIN	Trésorière Générale FFvolley
Madame	Axelle GUIGUET	DTN
Monsieur	Christophe DURAND	Représentant du Conseil d'Administration
Monsieur	Jean-Louis LARZUL	Président du Conseil de Surveillance
Monsieur	Stéphane IDOINE	Représentant Président de GSA



Le 11 avril 2025 à partir de 13h00, la Commission Fédérale PSF (ci-après CF PSF) de la Fédération Française de Volley (ci-après FFvolley) s'est réunie par visioconférence.

Le secrétaire de séance désigné est M. Sacha PAYS et n'a pas participé aux délibérations.

Date de publication : 19/05/2025

COMPTES RENDU FINANCIERS 2024 (CRF)

Des mails ont été envoyés aux structures bénéficiaires en N-1 en leur demandant de remplir leur CRF 2024 avant d'effectuer leur demande PSF 2025. Un guide, validé par l'ANS, a également été diffusé. Point à date du 11 avril 2025 :

Ligue	Dossiers 2024 financés	CRF 2024 reçus date	% CRF reçus	CRF 2023 ligue	CRF 2024 ligue
ARA	42	18	43%	OUI	NON
BFC	21	8	38%	OUI	NON
BRE	29	9	31%	OUI	NON
CVL	16	6	38%	OUI	NON
GD EST	28	10	36%	OUI	NON
HDF	22	8	36%	OUI	NON
IDF	54	23	43%	OUI	OUI
NOR	23	5	22%	OUI	NON
NAQ	41	15	37%	OUI	NON
OCC	32	14	44%	OUI	NON
PDL	21	8	38%	OUI	NON
PACA	35	18	51%	OUI	NON
GUA	7	0	0%	OUI	NON
GUY	3	2	67%	OUI	NON
LA REU	12	4	33%	OUI	NON
MAR	5	2	40%	XXX	XXX
MAY	3	0	0%	OUI	NON
TOTAL	394	150	38%		

DOSSIERS DÉPOSÉS SUR LE COMPTE ASSO (LCA)

À date du 11 avril 2025, 14 dossiers ont été déposés sur LCA. Il est rappelé à la Commission que la majorité des dossiers arrivent habituellement dans les derniers jours d'ouverture de la campagne.

Trois formations ont été organisées par la FFvolley afin d'accompagner les clubs dans leur demande de subvention :

- Formation « Faire une demande PSF sur LCA », avec 65 participants
- Formation « PSF Volley-Santé » avec 45 participants
- Formation « PSF Para-Volley » avec 15 participants

Toutes ces formations ont été enregistrées, et ces enregistrements ont été partagés à l'ensemble du réseau FFvolley.

MONTANT DE L'ENVELOPPE 2025

Cette année l'enveloppe globale des PSF diminue (75 M€ + 5 M€ en 2024 contre 70 M€ en 2025). L'ANS a diminué l'enveloppe de toutes les fédérations de 8 %, et a ensuite appliqué des bonus et des malus. La FFvolley a reçu un malus sur la part de l'enveloppe globale dédiée au para-sport (objectif de 8 % non-atteint), et un bonus vis-à-vis de l'évolution globale des licences féminines.

Le montant de l'enveloppe PSF FFvolley 2025 est de 1 256 000 €, ce qui représente une baisse de 8,85 % par rapport à 2024 (1 378 000 €).

PRÉSENTATION DU SCORING

Le scoring est la méthode utilisée par la FFvolley afin de répartir son enveloppe nationale en enveloppes régionales.

Une extraction est effectuée au dernier jour de la saison N-1, et des coefficients sont attribués aux différents types de licences :

- Licence compétition (VB et PV) : 5
- Licence compétition outdoor : 5
- Licence Compet'lib : 3
- Licence VPT/Loisirs : 2
- Licence encadrement : 3
- Licence événementielle : 1

Il avait été décidé l'année passée que le scoring serait le seul déterminant du montant des enveloppes régionales, qu'il n'y aurait pas d'adaptation des enveloppes régionales en fonction du nombre de dossiers reçus. Il a été proposé à la CF PSF de valider de nouveau cette orientation pour la campagne 2025.

→ Cette proposition a été acceptée à l'unanimité par la CF PSF.

Il est rappelé que pour l'Outre-Mer, un scoring informatif sera transmis à la CR PSF OM, qui se chargera de la ventilation de l'enveloppe sanctuarisée dédiée aux territoire ultramarins (crédits fongibles d'un territoire à l'autre, en respectant la règle des « -50 % »).

SCORING 2025

Auvergne Rhône-Alpes	10,64%
Bourgogne FC	2,92%
Bretagne	6,79%
Centre Val de Loire	3,69%
Grand Est	7,91%
Hauts de France	9,93%
Ile de France	19,26%
Normandie	4,08%
Nouvelle-Aquitaine	9,26%
Occitanie	8,49%
PACA	10,22%
Pays de la Loire	6,81%

Les montants des enveloppes régionales seront transmis pour validation aux membres de la CF PSF la semaine prochaine.

OBJECTIFS DES COMMISSIONS RÉGIONALES PSF (CR PSF)

Afin de respecter les demandes de l'ANS, chaque commission régionale devra respecter les critères établis par cette dernière, à savoir :

- Minimum 20 % à destination d'un public « majoritairement féminin »
- Minimum 10 % en faveur du para-sport & Minimum deux actions para-sport financées par chaque CR PSF
- Maximum 15 % en faveur de « l'accession territoriale au sport de haut-niveau »
- Minimum 50 % en faveur des clubs
- Augmenter la part N-1 en faveur du sport-santé
- Augmenter la part N-1 en faveur des actions s'inscrivant dans l'axe « Éthique et Citoyenneté »

Il a été proposé que les clubs organisant des compétitions para-sport puissent financer en partie leurs actions via les PSF. Quentin DOLO, chargé de mission para-volley va être contacté afin d'identifier ces compétitions, et permettre aux CR PSF de se rapprocher des clubs organisateurs afin de les aider dans leur dépôt de demande de financement.

➔ Cette proposition a été acceptée à l'unanimité par la CF PSF.

La CF PSF a été questionné sur le montant objectif de part club à atteindre en 2025 (pour rappel, 53,87 % en 2025). À la vue de la diminution de l'enveloppe, il a été proposé de ne pas contraindre les CR PSF à dépasser les 50 % demandés par l'ANS.

➔ Cette proposition a été acceptée à l'unanimité par la CF PSF.

FINANCEMENT DES VOLLEYADES VIA LES PSF

Après consultation des ligues régionales via le Conseil National des Ligues, il n'y aura pas de financement des Volleyades via les PSF.

PV-TYPE POUR LA RÉUNION FINALE DES CR PSF

Un PV-type va être envoyé à toutes les CR PSF. Elles devront le respecter et l'utiliser lors de la réunion finale de répartition de leur enveloppe régionale.

Ce PV-type leur sera transmis le dernier jour de la campagne PSF, le 23 avril, en même temps que la notification du montant de leur enveloppe.

Le Président
Éric SAGOT



Le secrétaire de séance
Sacha PAYS

